

3.4 La prière

Les Ninkārsu supposent des personnalités comparables à celles des êtres humains dans tous les agents et puissances du domaine surnaturel. Les morts *ki'umdōma* participent dans la vie des vivants *vopa*. Ils sont devenus des ancêtres que l'on connaît par leur nom personnel. La terre *tēŋa* est vue comme le pôle complémentaire du monde invisible et mystique. Elle participe dans les affaires des hommes par le moyen des endroits sacrés *tēngāna* (ou autels de la terre) qui ont chacun un nom et une personnalité individuelle. Ainsi on peut dire que ce système religieux des Ninkārsu est pénétré par des représentations personnelles des ancêtres et de la terre. Toute autorité ou puissance est dérivée des ancêtres ou de la terre. Ainsi par exemple des médicaments ne sont pas efficaces sans l'appui des ancêtres et de la terre.

Il est évident que les vivants contactent ces agents mystiques et communiquent avec eux. Ceci est fait par des prières et par des sacrifices *kāabgo*. Le verbe sacrifier «*kāabe*» inclut toutes sortes d'offrandes rituelles soit une libation à un endroit particulier, soit un sacrifice. Ainsi *kāabe bagre* pourrait être traduit par " sanctifier " ou " rendre un culte " à un endroit consacré ou à un autel par des prières, des libations ou par des sacrifices.

La prière *kā'aga*, ou prier *kā* veut dire " invoquer " ou " faire appel à " un agent mystique. Les deux mots *kāabe* et *kā* sont restreints à l'usage religieux, tandis que supplier *belem* et demander solliciter/mendier *sose* sont utilisés pour le domaine religieux ainsi que pour le domaine profane. (Note : les chrétiens utilisent le mot prier/saluer *pu'use* et prière *pu'usgo* salutation /remerciement).

La prière n'est pas adressée n'importe où, dans le vide ou dans le ciel, mais vers des représentations visibles des ancêtres ou des puissances invisibles. Un autel d'un devin «*bakolgo*» atteint une hauteur d'environ 1 m à 1.25 mètres, la personne rendant le culte à un tel autel se tient debout et parle avec l'autel face à face comme s'il parlait à un autre humain.



(Autel haut du devin)

Par contre s'il s'agit d'un autel de la terre *tēngānne* ou d'un autel ancestral qui sont presque au niveau de la terre, on s'accroupit pour parler à l'autel et on parle pour ainsi dire 'face à face' avec l'ancêtre.

La prière n'a pas des formules mystiques cachées, mais elle ressemble plutôt à un discours ordinaire pourtant respectueux. Elle est l'occasion de rendre public la raison pour laquelle telle ou telle crise est arrivée et pour laquelle on doit maintenant faire un sacrifice (les anciens et la plupart des autres gens présents sont déjà au courant de l'affaire). Ainsi la prière a la fonction de confession publique et elle permet ainsi de comprendre la crise en question, et de finalement régler le cas. Les peurs évoquées par une crise ont été exprimées ouvertement, les fautes commises sont confessées; et les promesses aux ancêtres ou à d'autres puissances pour réparer le cas sont exprimées. De plus, dans une telle prière en publique, on a l'occasion de féliciter les ancêtres pour leurs bienfaits qu'on a reçus. On peut aussi faire valoir ses droits en relation avec ces puissances et exprimer les espoirs pour l'avenir. Ainsi la prière est adressée aux ancêtres ou aux puissances invisibles, mais en même temps aussi au public présent. Les activités religieuses légitimes doivent avoir des témoins qui ont le droit et l'obligation d'y participer, tandis que les activités rituelles secrètes sont suspectes d'être associées à des médicaments privés qui appartiennent au domaine de la sorcellerie et de la magie et non pas au domaine de la religion officielle.

La prière exprime avec des mots ce que les actes de sacrifice symbolisent. La prière est la communication des vivants avec les ancêtres et les autres forces mystiques, et elle prend ainsi une place très importante dans la religion des Ninkārsi.

Voilà un exemple d'une prière offerte par le mari (voir note en bas) d'une femme dont le bébé est décédé dans la case sans être tenu dans les bras de quelqu'un (ce qui est grave et nécessite une purification rituelle avant qu'elle soit de nouveau enceinte, sinon le prochain bébé va sûrement mourir) :

(On invoque les ancêtres)

« Mon père A., je t'appelle par ici, appelle ton père B., et fais lui appeler son père C. et quand vous vous serez réunis appelez aussi les autres pères. »

(On explique le cas et on s'excuse)

« Cette femme-ci a mis au monde un bébé et il est mort dans la case. Le bébé a dormi dans la case et sa mère était en train de préparer la nourriture. Quand elle est entrée pour prendre l'enfant elle a vu qu'il n'était plus là. Il n'y avait pas d'autres personnes présentes à la maison qui auraient pu prendre l'enfant quand cela est arrivé. C'est comme ça que c'est arrivé. »

(On propose la solution)

« On dit que si une telle chose arrive à une femme et qu'elle devient de nouveau enceinte, il faut faire un sacrifice et puis c'est fini. C'est pour cela que j'ai fait venir ces gens pour faire le rituel. Accepte cette eau à boire et fait que cette femme ait un bon accouchement et que le bébé prenne bien le sein et qu'il soit en bonne santé. »

Puis il verse de l'eau sur la terre en disant à haute voix :

« Accepte, accepte, accepte cette eau et bois. »

Ensuite il se tourne et verse un peu d'eau à un autre endroit en disant :

« Oh terre de ..., je te prie aussi d'accepter cette eau, et vous tous les chefs de la terre de ... vous aussi, acceptez cette eau pour que vous donniez la force à ces médicaments en permettant que ce malheur qui est arrivé soit comme une pluie légère qui passe vite et non pas une pluie lourde qui continue et continue. »

Note :

Les femmes, les jeunes, et même des hommes âgés dont le père n'est pas encore décédé sont considérés comme religieusement mineurs et n'ont pas le droit de sacrifier.

Seulement un fils peut offrir un sacrifice à un ancêtre. Il peut seulement faire cela si son propre père est mort, ce dernier est donc devenu un ancêtre. Un sacrifice adressé à un autre ancêtre doit obligatoirement passer d'abord par le propre père qui est devenu un ancêtre. Ainsi un homme ne peut pas offrir un sacrifice à un ancêtre de n'importe quelle génération lorsque son propre père n'est pas devenu un ancêtre. On a l'accès rituel directement à son père ancêtre et par intermédiaire de celui-ci à d'autres ancêtres. Ainsi par exemple un homme ne peut pas offrir directement un sacrifice à un frère de sa mère, mais il doit laisser faire cela à sa place par un fils de ce frère-là.